

DECISION N° 832 / 87/204394 /D/MINEDUB/SG/DRH/SDDRH/SGP

Portant mise à disposition d'un Maître d'Application à la Délégation Régionale de l'Education de Base du Sud, pour affectation dans une structure nécessitante (longévité au poste).

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi n° 98/004 du 18 avril 1998 portant orientation de l'Education au Cameroun ;

Vu le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;

Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu la demande de l'intéressé;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur **BITYE NLOM Blaise**, Instituteur Contractualisé (IC5), Matricule 705 483 - E, précédemment en service à l'Ecole Primaire Publique d'Application de Ouro-Ngalbidje II (Département de la Bénoué/Région du Nord) est, à compter de la date de signature de la présente Décision et **sur sa demande**, mis à la disposition de la Délégation Régionale de l'Education de Base du Sud, pour affectation à l'Ecole Primaire Publique d'Application VI d'Adoum (Département de la Mvila).

Article 2 : L'intéressé est invité à rejoindre son nouveau poste de travail (la Délégation Régionale de l'Education de Base du Sud) dès publication de la présente Décision.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Copies :

-SG/SDACL

-DRH/SDDRH/SIGIPES/SGP

-DEMP

-DREB/NORD/DDEB-BENOUE

-DREB/SUD/DDEB-MVILA

-INTERESSE

-CHRONO/ARCHIVES.

Yaoundé, le

24 NOV 2020



Laurent Serge ETOUNDI NGO